

DOSSIER DE PRESSE



LA CAF DE L'HÉRAULT

ET

LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
MINERVOIS, SAINT-PONAI, ORB-JAUR :

UN NOUVEAU PARTENARIAT

SIGNATURE DE LA CONVENTION
TERRITORIALE GLOBALE

Vendredi 30 mars 2018 à 11h à la maison des loisirs de Saint-Pons-de-Thomières



LES PARTENAIRES :

Caisse d'allocations familiales de l'Hérault :

- Guy-Charles AGUILAR, Président du Conseil d'administration
- Thierry MATHIEU, Directeur
- Jean BRUNEL, Directeur de l'Action Sociale
- Marie-sophie LACHENAL, Responsable du service des Agents de développement territorial
- Sophie LOZE et Céline MOULY, Agents de Développement Territorial

Communauté de communes :

- Josian CABROL, Président de la Communauté de communes Minervois, Saint-Ponais, Orb-Jaur
- Catherine SONZOGNI, Maire de Courniou, vice-Présidente de la Communauté de communes Minervois, Saint-Ponais, Orb-Jaur en charge de l'Enfance-Jeunesse
- Luc SALOUL, Directeur Général des services
- Carole COSTES-GUILLOT, Directrice Générale adjointe au Pôle Enfance Jeunesse et Cohésion Sociale
- Sonia PIQUER, coordonnatrice jeunesse



SOMMAIRE

Le communiqué de presse	p 4
Annexe 1 Les dispositifs d'accompagnement et de financement proposés par la Caf aux collectivités	p 6
Annexe 2 La Convention Territoriale Globale	p 7
Annexe 3 Les données sociodémographiques de la communauté de communes	p 8
Annexe 4 Les équipements existants	p 9
Annexe 5 Financement de la Caf	p 10



Le communiqué de presse |

Communauté
de communes
Minervois, Saint-Ponais, Orb-Jaur



NOUVELLE CONTRACTUALISATION ENTRE LA CAF ET LA COMMUNAUTE DE COMMUNES MINERVOIS, SAINT-PONAI, OBR-JAUR:

La Caf signe avec la Communauté de communes Minervois, Saint-Ponais, Orb-Jaur, la Convention Territoriale Globale (Ctg) de services aux familles sur ce territoire.

Le vendredi 30 mars à 11h00, Thierry MATHIEU, Directeur de la Caisse d'allocations familiales de l'Hérault (Caf), Guy-Charles AGUILAR, Président du Conseil d'administration de la Caf, signeront avec Josian CABROL, Président de la Communauté de Communes Minervois, Saint-Ponais, Orb-Jaur, la 1^{ère} Convention territoriale globale de services aux familles.

Cette convention, «chapeau politique» des dispositifs existants, intègre tous les champs d'intervention de la Caf et apporte aux familles une meilleure lisibilité des services qui leurs sont proposés sur leur commune.

La Convention territoriale globale prend en compte les enjeux actuels tels que la démographie et le modèle familial qui évoluent... Elle regroupe la totalité des champs d'intervention de la Caf sur le territoire : enfance-jeunesse, parentalité, mais aussi animation de la vie sociale, logement et accès aux droits.

C'est désormais dans un contexte global et transverse, sur des territoires plus resserrés que les experts de la Caf de l'Hérault agissent en étroite collaboration avec les collectivités. Ensemble, ils sont en mesure de répondre aux besoins prioritaires des familles territoire par territoire, en proposant des services et structures adaptés. La Ctg ne prévoit pas de financement spécifique, elle n'est pas un dispositif supplémentaire à ceux qui existent déjà. Elle est le «chapeau politique» des relations contractuelles avec les partenaires. Elle coordonne tous les dispositifs d'action sociale avec les collectivités territoriales et centralise leur pilotage. Ainsi, la Caf entend gagner en efficience, rationaliser les engagements contractuels et prioriser les projets.

Le fait que la gestion de cette convention soit confiée à la Caf est une preuve de reconnaissance de sa capacité à coordonner et agir sur tous les champs d'action et pas uniquement sur la petite enfance.

A travers cette convention, la Communauté de Commune s'engage dans une offre de service renforcée et adaptée à toutes les familles

Afin d'élaborer des projets qui répondent besoins des familles, la Caf a procédé à un diagnostic en lien étroit avec la Communauté de Communes. Ce dernier a révélé les points suivants :

- **Une grande superficie et une densité de population faible** (Superficie de 742km² et 19 habitants au km²)
- **Un contexte démographique marqué par une forte précarité** (cf : annexe 3)
- **Un territoire qui affiche un des plus hauts taux de chômage** à l'échelle départementale et régionale, avec une activité agricole en baisse, une difficulté à recruter du personnel diplômé dans le secteur

de l'enfance et de la jeunesse, et une forte présence du secteur tertiaire dans le Saint-Ponais.

- Par ailleurs, **la mobilité (très peu de transport en commun, bus uniquement) et un faible taux d'équipement des ménages en matière de numérique** (accès à internet, équipement informatique...) sont des problématiques repérées sur ce territoire très rural où vivent des familles en grande précarité qui s'éloignent des centres urbains pour diverses raisons (loyers modérés, choix de vie...).

pour prendre en compte ces dernières données, la Ctg de la Communauté de communes favorisera le développement de services aux familles «itinérants».

Les trois thématiques sociales prioritaires par la Convention territoriale globale :

Enfance et Jeunesse

Pour améliorer l'offre de service auprès des plus jeunes, les collectivités ont désigné **deux coordonnatrices Enfance et jeunesse** pour travailler en proximité avec les services de la Caf. De plus, par **l'embauche d'un animateur-Jeunes itinérant**, la Communauté de communes proposera de nouvelles animations à destination des jeunes. Elle recensera leurs besoins afin de leur donner les moyens et l'accompagnement nécessaire à l'élaboration de leurs projets.

Petite enfance et parentalité

La création d'un lieu d'accueil enfant/parent itinérant sur 3 communes qui a pour objectif :

- Pour les parents : de participer à des temps conviviaux de jeux et d'échanges avec leurs enfants,
- Pour les enfants : de s'éveiller et se sociabiliser,
- Pour les professionnels de la petite enfance : d'apporter un appui aux parents

Accès aux droits sociaux

Une réflexion est en cours pour améliorer l'«accès aux droits» sur ce territoire. L'idée d'un partenariat avec une association intervenant auprès d'un public précaire est envisagée.

La Caf de l'Hérault, partenaire de la Communauté de communes «MSO»

La Communauté de communes Minervois, Saint-Ponais, Orb-Jaur est née de la fusion de trois anciennes communautés de communes. Elle a été créée le 1^{er} janvier 2017. La fusion a été à l'origine de l'élaboration d'une Ctg sur ce territoire rural.

La Caf de l'Hérault était partenaire des ex-communautés de communes de ce secteur depuis plus de 10 ans. Naturellement, ce partenariat a été maintenu avec la nouvelle communauté de communes. Elle s'est organisée en 3 unités territoriales situées à Olargues, Olonzac et St Pons de Thomières, siège de cette nouvelle entité. **Les compétences des 3 anciennes Collectivités ont été reprises par la CCMSO, dont la compétence Petite Enfance, Enfance et Jeunesse.**

Par cette CTG, la Caf de l'Hérault et la Communauté de communes impulsent de nouveaux projets et tentent d'harmoniser l'offre de service sur ce nouveau périmètre d'intervention.

CONTACTS PRESSE

Caf de l'Hérault :

Céline SUAU, chargée de communication
Tél. 04 67 22 92 79 - Port. 06 32 54 41 90
celine.suau@cafherault.cnafmail.fr

Communauté de communes MSO :

Mme Isabelle CAYUELA, Responsable
Communication
Tél. 04 68 91 31 50
comcclm@yahoo.fr



Annexe 1 | Les dispositifs d'accompagnement et de financement proposés par la Caf aux collectivités

« La Caf au cœur des solidarités familiales et sociales »

La Caf s'adapte aux besoins des familles sur chaque territoire du département en actionnant dispositifs nationaux, financements locaux et nationaux, mais aussi expertise et savoir-faire. Contrat enfance, contrat temps libre, puis Contrat enfance jeunesse, plans crèche, prestations de service unique : la Caf promeut ces dispositifs complexes au regard des besoins par territoire, tout en mobilisant les partenariats dans une dynamique de projet.

La Convention territoriale globale vient cadrer et coordonner l'ensemble des dispositifs existants sur les champs d'intervention territoire par territoire.

La Caf apporte une expertise reconnue sur ses champs d'intervention par sa connaissance du cadre réglementaire, son analyse des « données allocataires » et des caractéristiques du territoire. Elle accompagne le développement des projets par son ingénierie et ses outils techniques et financiers.

Accompagner et soutenir les communes dans leur projet de développement des services aux familles :

La Caf aide les familles à faire face à l'arrivée de jeunes enfants en participant au développement et au financement de services et d'équipements. **Lorsqu'un partenaire souhaite monter un projet dans le domaine de la petite enfance et de la jeunesse, la Caf lui propose une expertise spécifique en partenariat avec le Conseil départemental et la collectivité territoriale. Son ambition : l'accompagner et le soutenir dans son projet.**

Après le diagnostic territorial, qui permet de définir précisément les besoins du territoire, la Caf finance les structures accueillant des jeunes enfants sous deux formes : les aides à l'investissement et les aides au fonctionnement.

Les aides à l'investissement débloquées dans le cadre de plans nationaux, atteignent un montant compris entre 7 400 euros et 14 000 euros par place d'accueil du jeune enfant. **Au moins 20 % de ces fonds sont réservés au développement des crèches d'entreprise.**

En complément des aides financières pour l'investissement, la Caf oeuvre aussi en faveur de la pérennité des structures et des offres de service en versant des prestations cadrées par des dispositifs contractuels.

Aides dans le cadre du Contrat enfance jeunesse :

Le contrat enfance jeunesse est un contrat d'objectifs et de co-financement de 4 ans signé par la Caf et une collectivité territoriale, une administration d'Etat ou une entreprise non bénéficiaire du crédit impôts familles. A l'initiative de la branche Famille, **ce dispositif est destiné à développer des services et des équipements dans le cadre d'une politique globale d'accueil des enfants et des jeunes âgés de 0 à 17 ans.**

Ce contrat permet de contribuer à l'épanouissement des enfants et des jeunes et à leur intégration dans la société par des actions favorisant l'apprentissage de la vie sociale et la responsabilisation pour les plus grands.

La prestation de service unique est un exemple de financement. Elle participe au coût de fonctionnement des établissements d'accueil de jeunes enfants. La Psu vise 4 objectifs principaux : contribuer à la mixité des publics, répondre aux besoins des familles dans un souci d'accessibilité à tous, favoriser l'épanouissement de l'enfant et garantir la qualité de l'accueil offert par les structures.



CTG

LES OUTILS

- Contrat enfance et jeunesse (Cej)
- Prestation de service unique (Psu)
- Fonds nationaux à l'investissement
- Fonds locaux à l'investissement
- ...

L'ENSEMBLE DES THÉMATIQUES

- Petite enfance
- Enfance et jeunesse
- Parentalité
- Animation de la vie sociale
- Accès aux droits sociaux
- Logement

LES SERVICES AUX FAMILLES

- Etablissement d'accueil jeunes enfants (Eaje)
- Relais assistants maternels (Ram)
- Accueil de loisirs sans hébergement (Alsh)
- Accueil de loisirs périscolaire (Alp)
- Les dispositifs de soutien à la parentalité (Médiation familiale par exemple)
- Centre social, Espace de Vie Sociale (Evs)
- ...



Annexe 3 | Données sociodémographiques de la Communauté de communes MSO

Nombre d'habitants sur la communauté de commune : 15 171 habitants

(source INSEE 2014)

- La CC Minervois, Saint-Ponais, Orb-Jaur regroupe 36 communes et compte 15171 habitants*. Avec 1942 habitants*, la ville de Saint Pons de Thomières, est la plus peuplée de cette CC, suivie par la commune d'Olonzac avec 1776 habitants*.

Les autres communes du territoire n'atteignent pas les 1000 habitants.

	Communauté de communes	Département	Ecart
Familles monoparentales	38%	35%	+3 points
Familles bénéficiaires de minima sociaux	23%	17%	+ 6 points
Familles vivant sous seuils de pauvreté	49%	37%	+ 12 points

Données Caf 2017



Annexe 4 | Les équipements présents

Au cours des périodes contractuelles successives, les ex-communautés de communes n'ont pas hésité à mettre en œuvre en fonction de leurs moyens une politique enfance et/ou jeunesse qui permet à présent d'offrir aux familles de nombreux services. Aujourd'hui, la communauté de communes est dans cette même dynamique et se mobilise pour répondre favorablement aux besoins des familles du territoire.

Des équipements et services pour petits et grands :

- 3 Etablissements d'Accueil de Jeunes Enfants (Eaje)
- 2 Accueils de Loisirs Sans Hébergement (Alsh)
- 1 Relais Assistant(e)s Maternel(le)s
- 2 Accueils de Loisirs Périscolaires (Alp)
- 1 Etablissement de Vie Sociale (Evs)
(+ 1 EVS ou centre social en projet)
- 1 Lieu d'accueil enfant-parent en cours de création



Annexe 5 | Financement de la Caf

Le partenariat financier en année pleine (2017) avec la Communauté de communes MSO

La Caf de l'Hérault verse ainsi annuellement près de **638 590€** dans le cadre du partenariat avec les communes de ce territoire.

Total des prestations légales versées aux familles bénéficiaires :..**12 965 799 €**

Total financement CAF :13,6 millions d'euros sur ce territoire.

En 2017, la Caf de l'Hérault a accordé une subvention de **36 000€** à répartir sur 3 ans pour :

- **valoriser le travail des coordinatrices** dans le cadre de la convention territoriale globale
- **développer l'offre de service en direction des jeunes** par l'emploi d'un animateur jeunesse itinérant.
- **soutenir le projet de création d'un Lieu d'Accueil Enfants/Parents Itinérant.**

Et un projet «Jeune» à Olonzac est en cours.



Communauté
de communes
Minervois, Saint-Ponais, Orb-Jaur



ALLOCATIONS
FAMILIALES

Caf
de l'Hérault